



Commune de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 12 juin 2023 Procès-Verbal de séance

Lundi 12 juin 2023 à 19h30, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 6 juin 2023 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents (10) : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Claudia MOSSER, Arnaud BOESPFLUG, Matthieu MARCADE, Serge MARTINELLO, Serge REBERT, Clarisse RINGEISEN MEYER

Absents (5) : Olivier PHILIPPE (donne pouvoir à Clarisse RINGEISEN MEYER) Frédéric DROMSON (donne pouvoir à Grégory SIFFERT), Sébastien SENART (non-excuse), Sébastien MAYER (donne pouvoir à Jacky BLUMERT), Stéphanie DELOY (donne pouvoir à Claudia MOSSER)

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2023

AFFAIRES GENERALES

2. Référent déontologue de l' élu local
3. Homologation du terrain de foot de l'AS Sermersheim
4. Requête de M. GUILLOU, locataire du logement communal

RESSOURCES HUMAINES

5. Remplacement de l'ATSEM du 1^{er} septembre au 22 décembre 2023

DIVERS & INFORMATIONS

6. Point sur les travaux
7. Points divers et communications

Grégory SIFFERT est désigné secrétaire de séance

1. Le Procès-Verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Référent déontologue de l' élu local

Le maire expose au conseil municipal le rapport suivant :

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1er juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 6 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 15 mars 2023 :

	Collectivité affiliée	Collectivité non affiliée
- Coût / jour	800 euros	1000 euros
- Coût / 1 demi-journée	400 euros	500 euros
- Coût horaire	125 euros	150 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

DESIGNE le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement.

APPROUVE les tarifs de saisine du référent déontologue des élus

ADOpte la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

3. Homologation du terrain de foot de l'AS Sermersheim

M. le Maire informe l'assemblée que l'équipe fanion de football de l'A.S. Sermersheim jouera en Régionale 3 la saison 2023/2024 actant sa sortie des compétitions du District d'Alsace de football ce qui oblige la commune à faire homologuer le stade d'honneur du complexe sportif du Hinterwald en catégorie T5 car actuellement classé en catégorie T6, insuffisante pour le niveau régional.

M. le Maire rappelle que l'homologation en catégorie T5 consiste pour la commune, à faire clôturer le complexe sportif afin de sécuriser le lieu des matches et ainsi pouvoir procéder au contrôle des entrées des spectateurs.

M. le Maire présente les options existantes à ce jour consistant soit à installer un grillage autour du seul stade d'honneur soit à installer un grillage autour du stade d'honneur sur 1 longueur et 1 largeur rejoignant ainsi l'ancien stade. L'accès à l'arrière du complexe étant permis par l'installation d'une double porte sur le chemin. En précisant que la forêt jouxtant le complexe sportif est considérée comme une clôture naturelle et que l'ancien terrain de football bordé de mains-courantes est également considéré comme une clôture.

OUI les explications de M. le Maire ;

VU les plans de financement des deux options présentées ;

M. le Maire propose aux conseillers de s'engager quant à la mise en œuvre de la clôture pour l'homologation du stade d'honneur en 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'homologation du terrain de football de Sermersheim en 2024.

VALIDE le plan de financement présenté tel que ci-dessous :

Plan de financement	Montants HT
Clôture du terrain de foot	20.272,00 €
Total du projet HT	20.272,00 €
Subvention FAFA (50%)	10.136,00 €
Collectivité Européenne d'Alsace (FST)	2.000,00 €
Invest'Asso	4.000,00 €
Total des subventions	16.136,00 €
Reste à charge de la commune (en fonds propres)	4.136,00 €

4. Requête de M. GUILLOU, locataire du logement communal

M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu le 05/06/2023 avec le locataire du logement communal, M. Yves GUILLOU concernant entre autres choses :

- le règlement de ses frais de chauffage
- le réseau de chauffage et sa répartition entre la Mairie et le logement communal.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a voté par délibération DCM 06b du 27/10/2022, l'augmentation des avances de charges locatives, passant de 100 € à 200 € mensuels afin de répondre au problème de régularisation des charges dont le montant était très élevé chaque année.

M. le Maire précise que des réponses devaient être apportées sur la question du réseau et de sa répartition par notre prestataire, SPEHNER lors de son passage annuel pour couper le chauffage. L'opération de vérification n'a pas été réalisée par le prestataire et nos questions sont restées sans réponses.

M. le Maire informe l'assemblée que M. GUILLOU souhaite :

- revenir à un montant de 100 € mensuels d'avances sur charges locatives ;
- faire vérifier le réseau de chauffage par un professionnel ;
- avoir la possibilité d'échelonner le règlement des régularisations de charges annuelles.

M. le Maire précise que l'échelonnement des versements se fait d'un commun accord entre le créancier et les services de la trésorerie d'Erstein Collectivités.

OUI les explications de M. le Maire

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de maintenir le montant des avances de charges à 200 € conformément à la délibération DCM 06b du 27/10/2022.

APPROUVE le fait de faire vérifier le réseau de chauffage par un professionnel.

5. Remplacement de l'ATSEM du 1^{er} septembre au 22 décembre 2023

M. le Maire rend compte du retour du Centre de Gestion du Bas-Rhin concernant le remplacement d'Emmeline DURR, ATSEM à l'école Adélaïde par Cindy WETTERER, agent technique. A ce jour, il n'est pas certain que nous puissions remplacer Emmeline DURR par Cindy WETTERER car une ATSEM ne peut être remplacée par un agent issu d'une autre filière telle que la filière technique dans le cas de Mme WETTERER.

M. le Maire informe l'assemblée que suite à cette information, il a pris contact avec la directrice du CDG67 afin d'essayer de trouver une solution à ce problème en expliquant que le recrutement temporaire d'une ATSEM risque d'être très compliqué et qu'il est inconcevable que nous n'ayons pas d'ATSEM pour la rentrée de septembre d'autant plus que Mme WETTERER a déjà occupé temporairement le poste d'ATSEM avant d'être recrutée comme agent technique à la commune.

M. le Maire précise que selon la solution trouvée à ce problème, il sera peut-être nécessaire de se réunir lors d'un Conseil municipal extraordinaire avant le 4 septembre 2023, jour de la prochaine rentrée scolaire.

DIVERS & INFORMATIONS

6. Point sur les travaux

Le Maire présente l'avancée des dossiers de travaux en-cours et/ou récemment achevés :

- Les travaux rue de la Chapelle sont terminés
- La société Dreyfuss doit maintenant déposer sa déclaration préalable de travaux pour valider son projet d'installation d'un box frigorifique rue des Remparts
- L'inspection du pont de l'Ill est terminée. Il n'y a pas de restriction d'utilisation sauf > 3,5t à surveiller. Un problème d'écoulement existe, le rapport de la société PMM est en attente (livrable juillet).
- Le remplacement du poste haute tension rue de la patte d'Oie est toujours stand-by. Didier FRICK, 1^{er} adjoint en charge du dossier a relancé la société BEREST qui attend la livraison dudit poste.
- L'installation des derniers mâts d'éclairage public est prévu 2nde moitié de Juillet. La société Pontiggia attend la livraison du matériel.
- La peinture du secrétariat de Mairie est prévue dans les prochaines semaines. Nous attendons la date d'intervention de M. KAYSER.
- Le marquage de la cour de l'école sera fait le mercredi 14/06/2023 ce qui clôture le dossier de réaménagement de la cour. Il conviendra dorénavant de réclamer les subventions promises.

Les commandes prévues au budget et restantes à passer :

- Occultant du Groupe Scolaire : choisir le motif final avant de valider la commande
- Remplacement des éclairages de la MTL par du LED et reprise du tableau électrique : une entreprise a été retenue.
- Reprise des pieds en bois à l'entrée de la MTL : attente d'un devis révisé. Dossier pris en charge par M. Frédéric DROMSON.

Les projets en-cours d'étude :

- Ancienne école au 17 Rue des Forgerons : 4 options de travail en-cours
 - o Transformation en pôle médical
 - o Vente à des immobiliers privés

- Vente à un bailleur social
- Vente par lots à des personnes privées
- Façade de la Mairie : M. le Maire a contacté l'architecte du dossier concernant l'assurance « Dommages Ouvrages ».
- Diagnostic énergétique de la MTL, prévu le 10/07/2023 par Alter Alsace Energies.
- Stationnement rue du Moulin : après vérification, 4 emplacements en zone bleue pourraient être créés à l'entrée de la rue et complétés par une interdiction de stationnement « hors cases ».

7. Points divers et communications

- Le premier « Afterwork » sera organisé le vendredi 16/06/2023 par les « Tumbleweeds » avec la participation de la commune. La présence des élus est évidemment souhaitée.
- M. le Maire rappelle que la commune réservera une table pour les élus lors dit traditionnel repas Carpes / Frites de l'AAPPMA.
- Jacky BLUMERT, 2^{ème} adjoint au Maire informe que la commune est inscrite au concours des villes et villages fleuris dans la catégorie « Prix de l'aménagement paysager » pour la rivière sèche.
- La Patte d'Oie sortira fin de semaine et sera distribuée aux administrés début de semaine 25.
- M. le Maire relance le sujet du « repas des élus » et enjoint tout le monde à réfléchir à une date et un lieu.
- La réception des champions sportifs de la saison écoulée se déroulera conjointement avec la remise des prix du fleurissement le 15/09/2023.
- Claudia MOSSER, Conseillère municipale se fait l'écho de plusieurs administrés qui se sont plaints auprès d'elle :
 - de l'entretien du cimetière
 - de l'entretien du petit chemin derrière l'ancien « Petit Grenier »
 - de la largeur de ce chemin qui réduit chaque année.

Les prochaines réunions (sous réserves) :

- Conseil Municipal : lundi 11 septembre 2023
- Commission SAJ : date à fixer
- Commission communication : date à fixer

La séance est levée à 22h00.

Sermersheim, le 16 juin 2023

Le secrétaire de séance,

Grégory SIFFERT

Le Maire,

Fernand WILLMANN